

Bulletin d'inscription

Vers la COP 22 : la place du droit et des juristes dans la transition énergétique
Casablanca, Maroc 4 & 5 novembre 2016

Tarifs (Tout inclus - TVA 20%)

- Je suis client Lexis® Maroc 1900 DH^{HT}
- Je suis membre de l'UIA (à jour de cotisations) 1900 DH^{HT}
- Je ne suis pas client Lexis® Maroc 2500 DH^{HT}

CONTACT : Souâd El Kohen
TÉL. : +212(0)5 22 25 58 42
EMAIL : s.elkohen@ikoneconseil.ma
marketing.communication@lexisnexis.fr

Coordonnées

SOCIÉTÉ/CABINET/ÉTUDE

MME MLE M.

NOM/PRÉNOM

TÉL.

FAX

E-MAIL

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Frais de participation

Sont compris :

- 2 jours de symposium International
- Pauses-café
- 2 déjeuners-buffet

Règlement

- Ci-joint par chèque bancaire à l'ordre de IKONE Conseil

A retourner à :

IKONE Conseil - Mme Hanane El Outmani

Mail : h.eloutmani@ikoneconseil.ma

Fax : +212 (0)5 22 98 27 77

Courrier : 5, rue Assaâd Ibnou Zarara, Casablanca,

Tél. : +212 (0)5 22 25 58 42 / 43

- Par virement bancaire. Coordonnées Bancaires :
Banque Populaire - Agence : Massira - Casablanca
Code IBAN/190 780 21211 9570300 0008 19
Code SWIFT : BCPOMAMC

DATE, CACHET & SIGNATURE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

A réception de l'inscription, une lettre de confirmation est adressée au signataire par Ikone Conseil. A l'issue du symposium, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au participant.

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à Ikone Conseil et lui parvenir au moins 10 jours avant le début du Symposium. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du participant, Ikone Conseil facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix du Symposium. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à Ikone Conseil.

Ikone Conseil se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé insuffisant.